

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 6 MARS 2020

Le 6 mars deux mille vingt, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vittefleur sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleur.

Présents (11) : Tous les conseillers sauf Madame CUILIER qui a donné pouvoir à Monsieur LECOMPTE.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LAMULLE, qui ne se représente pas, pour son travail au niveau de la commission des finances et pour les courriers envoyés à la Direction des Finances Publiques concernant la TVA du budget du lotissement, et ses conseils.

Comptes Administratifs 2019, comptes de gestion 2019 :

Après lecture des réalisations, les comptes de gestion 2019 de la commune et du lotissement transmis par la trésorerie de CANY-BARVILLE sont adoptés à l'unanimité. Monsieur Le maire se retire pendant les délibérations concernant les comptes administratifs 2019 de la commune et du Lotissement les Cygnes II, identiques aux comptes de gestion, et qui sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur LAMULLE rappelle l'historique du budget du lotissement et l'obligation d'appliquer la TVA suite à une nouvelle loi de 2010.

Suite à différents courriers échangés avec la Direction des Finances Publiques, la commune est redevable pour un terrain arrivant au délai de prescription en 2019 de la somme de 892 €.

Pour les 3 derniers terrains, une rectification sur les actes est à effectuer par le notaire. Une déclaration de TVA devra ensuite être enregistrée.

Budgets Primitifs 2020 :

Le budget de la commune s'équilibre à **984 689 €** en section de fonctionnement et **430 993 €** en section d'investissement. Vote à l'unanimité

Subvention aux associations

Le montant est fixé à 4 000 € au compte 6574 et 10 500 € au compte 657362 pour le CCAS. Vote à l'unanimité.

Vote des taux :

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes soit :

- Taxe d'Habitation : 5.03 %
- Taxe Foncière : 3.94%
- Taxe Foncière non bâti : 10.20 %
- C.F.E. (Cotisation Foncières des entreprises) : 7.39 %

Terrains cavée de Fécamp :

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil la nécessité, suite à l'achat de la parcelle plaine de la Sablonnière, Cavée de Fécamp, d'une servitude d'utilité publique pour le maintien en herbe.

Monsieur le Maire propose de renoncer à l'indemnité au profit de l'exploitant. Il demande aux membres du conseil l'autorisation de signer la convention et de remplir tous les documents se rapportant à ce dossier : servitude de maintien en herbe, échanges parcellaires frais de géomètre, signature des documents cadastraux, décisions, suivi et exécution du chantier. Les membres du conseil, à l'unanimité, valident ce dossier.

Coût du nettoyage des routes par les agriculteurs :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les importantes coulées de boue de ces derniers mois dans les rues de la commune. Le nettoyage journalier a monopolisé 2 agents à temps plein depuis octobre. Les conditions climatiques sont en partie responsables de la situation mais aussi certaines pratiques agricoles.

En effet, le travail des terres, le retournement des prairies en période climatique peu propice et sans aménagement des parcelles, entraînent ces situations.

Il est précisé par Monsieur le Maire, suite à la réunion en Sous-Préfecture, que l'exploitant doit rester gestionnaire des écoulements sur sa parcelle. Par conséquent, sans prise en compte de ces éléments, il convient après une lettre d'information que dorénavant les exploitants responsables assument le coût du nettoyage.

Deux possibilités :

Soit une parcelle isolée est seule responsable : facturation directement à l'exploitant,

Soit plusieurs parcelles entraînant une situation de ruissellement et d'écoulement : dans ce cas facturation au prorata des surfaces cultivées aux exploitants responsables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de répercuter le coût du nettoyage aux exploitants concernés.

Numérotation maison :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal suite à la demande d'un propriétaire, qu'une maison va être occupée par deux locataires et qu'il convient d'ajouter un numéro. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer le n° **2 bis rue de la Durdent** à la maison appartenant à Monsieur JUSTIN cadastrée : AD 109.

Participation exceptionnelle - voyages scolaires :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant des écoles :

La Communauté de Communes de la côte d'Albâtre ne prenant plus en charge le transport pour les voyages scolaires, une demande de subvention exceptionnelle afin de financer les différents séjours est sollicitée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour les voyages scolaires.

LED éclairage maisons des anciens :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que des mats d'éclairage se trouvent sur le domaine privé communal (Armoire -M 2642 – 767481 Grande rue, lanternes I 21,22,23,24) et pour lesquels le reste à charge pour la commune de VITTEFLEUR est de **1 888.25 € T.T.C.** Une convention tripartite est nécessaire entre le SDE, la Communauté de Communes de la côte d'albâtre et la commune de VITTEFLEUR. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Location salles – règlement à la réservation :

Afin de réduire les impayés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de demander le règlement de l'intégralité du coût de location des salles lors de la réservation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité l'obligation de régler l'intégralité de la location lors de la réservation de la salle.

Divers :

Monsieur le maire tient à remercier Madame CUILIER, excusée, qui est venue en aide à une administrée dans le cadre d'un dossier au CCAS.

Habitat 76 fait part dans un courrier de 5 logements restant à vendre sur la commune.

Les permanences pour les prochaines élections sont établies.

Tour de table :

M. GAUTHIER : s'interroge sur la venue au club de Karaté du maitre Japonais en raison du coronavirus : reporté en Mai. Il propose de mettre des plantes vivaces dans la commune : c'est en prévision. Vitesse grande rue : différents devis sont demandés pour un feu à déclenchement. Le stationnement sur le parking à côté de l'ancienne école des filles est mieux respecté.

M. NIEL : le remplacement de l'ordinateur de la mairie va être nécessaire.

MME LEDOUX : la dernière réunion du CCAS aura lieu le 12 mars 2020.

M. LECOMPTE : un avis favorable a été donné par la commission de sécurité pour l'exploitation de la salle Lecordier.

La fibre est prévue pour le 2nd semestre 2021 chez les particuliers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,